

[INTERNET] Fwd: Courrier enquête publique parc éolien bois d...

**2110\_THAURY-08032019-13H30**

**Sujet:** [INTERNET] Fwd: Courrier enquête publique parc éolien bois de Bouery

**De :** Hubert Thaury <thaury.h@gmail.com>

**Date :** Fri, 8 Mar 2019 13:30:27 +0100

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en PJ mon courrier concernant le projet du parc éolien bois de Bouery

Bien cordialement

Hubert Thaury

2019-03 Courrier projet BOUERY.pdf

**Content-Type:** application/pdf

**Content-Encoding:** base64

Hubert Thaury  
1, le Play  
87160 Cromac

06.75.80.99.53  
thaury.h@gmail.com

le 08/03/2018

Président de la Commission d'Enquête,  
14 rue de la terre aux feuilles  
87160 Mailhac sur Benaize

Monsieur le Commissaire,

J'ai appris que vous étiez en train de réaliser une étude en vue de l'implantation de 7 éoliennes sur le site du bois de Bouéry

Je voulais par ce courrier vous témoigner de mon inquiétude par rapport à l'implantation de ces machines.

Notre territoire va être envahi par ces machines et ayant visité plusieurs parcs dans la région (La Souterraine, Lussac), je me suis rendu compte :

1. Qu'ils portent une atteinte grave aux paysages naturels et de détruisent le charme fragile de ce paysage attachant par son harmonieuse douceur
2. Qu'ils apportent une nuisance sonore importante par un bruit de fond continu
3. Qu'ils font baisser encore l'immobilier dans notre région
4. Qu'ils soulèvent des conflits entre les pour et les contres et créent entre les gens (gagnants et perdants) une réelle zizanie.
5. Qu'ils vont être en covisibilité avec les Monuments Historiques

Je suis très surpris qu'EDF EN sous-estime ces enjeux.

Ces monuments sont répartis dans toute l'aire (rapprochée, intermédiaire et éloignée). Au vu de la hauteur des éoliennes et du fait que ces monuments sont généralement placés en hauteur, ils auront une sensibilité forte à modéré en fonction de leur distance et de leur emplacement.

A Saint Benoit du Sault, situé sur un éperon rocheux à (246 m d'altitude) avec une vue dégagée vers le Sud, l'Est, le Sud -Est, le Nord-est est classé en « secteur sauvegardé », aura une vue plongeante sur ce parc.

Enfin, l'église Saint Sylvain du 13<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle (Cromac) sera à quelques centaines de mètres.

Je suis très inquiet aussi pour la faune et la flore :

La vie des agriculteurs est déjà extrêmement difficile. Il a été prouvé que les infrasons peuvent provoquer la stérilité et des comportements anormaux chez les animaux. Ainsi au Danemark, pays pionnier dans le développement de l'éolien, l'ensemble des projets éoliens est à l'arrêt suite à la découverte de risques sanitaires importants dans une ferme d'élevage. Dès la mise en fonctionnement de nouvelles éoliennes derrière une ferme, les animaux ont renversé leurs cages. Le lendemain il y en a eu d'autres, plus de 100 d'entre eux qui avaient de profondes blessures ont dû être abattus.

Les cartes élaborées par le CSRPN sont d'ailleurs très révélatrices du fait que la Basse Marche représente une unité paysagère d'importance nationale. A ce titre-là, il est essentiel qu'elle soit totalement protégée!

Le bois de Bouery est partie intégrante de La Trame verte et bleue (TVB) qui permet de préserver en priorité les espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation est considérée comme un enjeu national. La TVB doit contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces. Le bois de Bouery fait partie des continuités inter régionales Milieux boisés, humides et bocagers.

Ainsi comme en témoigne les documents produits par le CSRPN pour le chapitre continuités écologiques de la sous trame :

- Milieux Bocagers : Le bois de Bouery fait partie des réservoirs de biodiversités,
- Milieux Boisés : Le bois de Bouery est au cœur de plusieurs corridors écologiques,

Cette région est, une réserve pour les différentes espèces. Ainsi autour du bois de Bouery, nous pouvons répertorier le Parc Naturel Régional de « La Brenne », six sites Natura 2000, tous classés en ZSC (zones spéciales de conservation). La plus proche étant la Vallée de l'Anglin. Et autour du site d'implantation potentielle, on recense 24 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II, dont « Les Landes du Coury », 264 ha sur la commune de St Georges les Landes du projet et La Vallée de la Benaize.

Comme vous pouvez le lire, je suis donc très opposé à ce projet.

Je connais la nécessité impérieuse de trouver des sources de production d'énergie renouvelable.

Je suis convaincu que, dans notre région, la transition énergétique passe par des projets plus simples et moins destructeurs pour notre environnement, type biomasse ou photovoltaïque, projets sur lesquels je travaille activement. A l'opposé, le projet de Bouery, s'il se revendique écologique, reste à mes yeux douteux d'un point de vue économique, certainement destructeur de l'environnement et très nuisible pour l'habitat et la santé des riverains.

Je vous remercie par avance pour toutes les actions que vous pourrez mener pour éviter ce désastre.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, en l'expression de mes respectueux sentiments.

Hubert Thauray

